
PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE des membres de l'APLA,
tenue au Centre des loisirs et de la vie communautaire et en direct sur Facebook le 21 juin 2025.

Conseil d'administration — Personnes présentes :

Yvan Gingras, président
Pierre-Jacques Leduc, 2^e vice-président
Stéphane Ricard, secrétaire-trésorier
Johanne Gauthier, directrice
Denis Paré, directeur
Suzanne Handfield, directeur

Isabelle Piquet, adjointe administrative

Absences :

Jean-François Gareau, 1^{er} vice-président
André Rousseau, directeur
Yoland Coutu, conseiller juridique

IL Y A QUORUM

Nombre de membres présents à l'assemblée : ± 35
Nombre de personnes présentes par Facebook Live : ± 8
Nombre d'invités : 1

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE — MOT DE BIENVENUE

La séance est ouverte à 9 h 38. M. Gingras, président, remercie les membres de leur présence. Il présente les membres du conseil d'administration, Pierre-Jacques Leduc 2^{ème} vice-président, Stéphane Ricard secrétaire-trésorier, les directeurs Johanne Gauthier, Denis Paré, Suzanne Handfield et Isabelle Piquet, adjointe.

Jean-François Gareau, André Rousseau et Yoland Coutu sont absents.

Présentation des invités

M. Gingras souligne la présence de Mr le Maire Yves Dagenais et des conseillers municipaux Mme Sonia Tremblay, Mme Rose Crevier-Dagenais, M. Alain Lefièvre et M. Bruno Plourde.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Gingras précise que l'avis de convocation a été dûment publié dans le journal Le Sentier, sur le site web de l'APLA ainsi que via l'infolettre envoyée aux membres.

M. Gingras demande si quelqu'un aimerait proposer des modifications à l'ordre du jour. Aucune modification n'est suggérée.

Adoption de l'ordre du jour : proposé par M. Jean Allard, appuyé par M. Alain Brunet
L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 8 JUIN 2024

M. Gingras rappelle aux membres que le procès-verbal de l'assemblée annuelle 2024 était disponible sur le site web de l'APLA, et demande si quelqu'un qui était présent l'an dernier aimerait y apporter des corrections.

Aucune modification au procès-verbal.

Adoption du procès-verbal : proposé par Mme Marie-Josée Cloutier, appuyé par Mme Isabelle Gascon.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

4. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU BILAN FINANCIER SE TERMINANT LE 31 MARS 2025

M. Ricard, secrétaire-trésorier, présente les résultats et l'évolution de l'avoir net et le bilan se terminant le 31 mars 2025.

M. Ricard rappelle que l'adhésion à l'APLA est gratuite. L'APLA compte sur les subventions de la municipalité via le Fonds vert ainsi que les contributions volontaires de ces membres lesquelles demeurent essentielles à l'équilibre budgétaire.

Les contributions volontaires pour l'année 2024-2025 ont totalisé un montant de plus de 14 828\$. M. Ricard remercie tous les donateurs.

Depuis octobre 2022, l'APLA est accréditée comme organisme de bienfaisance auprès de l'Agence du Revenu du Canada et peut donc émettre des reçus de dons. Il est également possible de faire des dons via Paypal sur le site internet de l'APLA. Les dons par virement Interac sont également possibles en utilisant le courriel info@aplaweb.ca.

Le renouvellement de l'adhésion est automatique. Pour ceux qui désirent se retirer, il suffit d'envoyer la demande par courriel à info@aplaweb.ca.

Résumé

- Revenus totaux (dons, subvention, intérêts) : 41 871 \$ soit une hausse de 14,56% par rapport à l'exercice précédent. Cette croissance est due à l'augmentation des subventions du Fonds Vert reçues.
- Nous avons un déficit de 35 665 en grande partie dû aux frais juridiques encourus dans le dossier COCREA vers le déficit de l'année précédente d'un montant de 3 112\$.
- L'avoir net à la fin de l'exercice s'élève à 54 702\$.
- Au bilan, les actifs totaux s'élèvent à 63 458\$ et un passif de 8 755\$. Les fonds réservés ont été utilisés pour les frais légaux.

M. Ricard précise que les états financiers ont été révisés par deux membres du conseil d'administration soit Johanne Gauthier et Jean-François Gareau. Ils ont posé des questions et validé ensuite les états financiers. M. Ricard remercie pour l'attention et ajoute qu'il reste disponible pour toute question après la présentation.

Résolution : Le conseil d'administration recommande l'adoption des états financiers au 31 mars 2025 tels que présentés.

Cette résolution est proposée par M. Richard Lemay, appuyée par Mr Sylvain Allaire.

La résolution de l'approbation des états financiers au 31 mars 2025 est adoptée à la majorité.

Mr Gingras précise que les dons servent à couvrir les frais administratifs et annonce que l'objectif de la campagne de financement 2025 est de récolter 100 000\$. Des frais importants ont été encourus en relation avec le projet COCREA. L'APLA désire maintenir un montant d'environ 100 000\$ en liquidité pour faire face à tout urgence environnementale.

La campagne de financement sera lancée sous peu.

5. RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024-2025

M. Gingras introduit le rapport d'activités en mentionnant que l'année fut encore très active. La principale nouvelle initiative a été l'inventaire du myriophylle à épis.

5.1 Mise à jour administrative

Mme Piquet prend le relais pour expliquer les trois canaux de communication utilisés avec les membres soit : les infolettres, Facebook et dans le Journal Le Sentier.

Mme Piquet explique quelques statistiques de la page Facebook :

- Augmentation du nombre de publications : en 2024, 74 publications vs 70 en 2023. En date du 31 mai 2025, il y a eu 17 publications ; cela va augmenter pendant tout l'été.
- Nombre d'abonnés : présentement 840, cela permet une belle réactivité ce qui est un des objectifs de l'APLA.

Mme Piquet invite les membres à s'abonner à la page et faire part de leurs commentaires.

Mme Piquet conclut en présentant le groupe communautaire Facebook "Au courant de lac Achigan" créé en tout début d'année 2024 :

- Il y a 458 usagers de ce groupe en date d'aujourd'hui.
- C'est un lieu d'échange d'information entre les usagers du lac (par exemple pour aviser un quai parti à la dérive).
- Ce groupe est ouvert à tous et opère avec des règles de comportement courtois.

Mme Piquet rappelle que l'adhésion à l'APLA est gratuite. Elle invite les membres à communiquer par courriel à info@aplaweb.ca pour toute information.

Pourquoi devenir membre de l'APLA ?

- Protéger l'environnement et la qualité de vie au lac de l'Achigan.
- Protéger la valeur de nos propriétés (riveraines et non riveraines).
- Exprimer notre opinion, nos préoccupations.
- Assurer une représentation pro-active et vigilante sur le plan municipal et provincial.
- Se tenir informé et participer à la protection du lac de l'Achigan et de son bassin versant.

5.2 Qualité de l'eau

5.2.1 Campagne municipale d'échantillonnage — qualité de l'eau de baignade (annexe 1)

Mme Gauthier présente les résultats des tests d'eau de baignade effectués le 7 juillet 2024. Lorsque la cote est D, un test additionnel est effectué dans les semaines suivantes.

Sur la carte à l'écran, il y a deux côtes D, soit en avant du Camp Bruchési. Il y a des côtes B dans le secteur du ruisseau Morency et côté nord côté camp Cocrea.

La municipalité a effectué un test le 8 juin dernier sur les points sortis B, C et D en 2024. Cela a démontré 4 côtes A et 4 côtes B, sans pouvoir préciser l'emplacement exact.

Mme Gauthier note que les actions de chacun de concert avec l'APLA portent fruit.

5.2.2 Mesures de transparence

Mme Gauthier rappelle que l'APLA travaille en collaboration avec le RSVL (Réseau de Surveillance Volontaire des Lacs). 10 mesures de transparence sont effectuées à 5 stations entre juin et octobre à raison de deux par mois.

Les mesures effectuées en juin 2025 indiquent entre cinq et six mètres de transparence.

Le tableau suivant montre les mesures de transparence des quinze dernières années : il y a une constance dans les résultats. Mme Gauthier rappelle que l'APLA avait fait faire un plan directeur en 2012 et un nouveau a été réalisé en 2024 pour établir les actions à poser.

Les analyses portent sur l'alcalinité, l'azote, la chlorophylle, la couleur, les PH, les chlorures, les métaux, les nitrates, la température, les turbidités. Cela permet de faire un suivi intensif sur le comportement de l'eau.

M. Gauthier présente ensuite le classement du niveau trophique : il affiche une bonne nouvelle car le lac se classe dans l'oligotrophe pour le phosphore et dans l'oligo-mésotrophe pour la chlorophylle a et la transparence. Cela nous renforce dans nos actions et nous vous remercions pour les gestes que vous posez pour protéger le lac.

Nous poursuivons notre participation au projet "Adopte un lac" afin de surveiller les cyanobactéries. Il est axé sur l'analyse des échantillons des lacs envoyés par des citoyens lors de floraisons algales et de continuer à observer les changements au niveau de ces bactéries.

Mr Gauthier partage le lien internet du ministère de l'Environnement pour aller consulter le guide d'identification des fleurs d'eau de cyanobactéries. Si vous constatez des bactéries, il demande de ne pas toucher à l'eau et de communiquer avec la direction régionale du ministère de l'Environnement pour effectuer des prélèvements et d'aviser la municipalité et l'APLA.

5.3 Érosion, bande riveraine

M. Gingras expose les différentes actions en place.

5.3.1 Ouverture de la descente municipale en fonction de la ligne des hautes eaux

M. Gingras rappelle que l'ouverture de la descente municipale se fait en fonction de la ligne des hautes eaux et une fois que les bouées de navigation sont installées.

M. Gingras explique que l'autre point que l'APLA travaille avec la sécurité communautaire pour préparer l'ouverture de la descente est la préparation du lac. Malheureusement un grand nombre de bouées ne sont pas au bon endroit présentement donc il est important de porter attention particulière si vous naviguez sur le lac.

M. Gingras partage que la municipalité devrait reprendre les travaux à la descente municipale à la fin de mois d'août.

5.3.2 Zone de protection de la bande riveraine

M. Gingras rappelle le règlement provincial (ministère de l'Environnement) :

Largeur de la rive à protéger :

Un minimum de 10 mètres lorsque la pente est inférieure à 30 % ;

Un minimum de 15 mètres lorsque la pente est supérieure à 30 %.

Lorsque la rive n'est pas occupée par la végétation à l'état naturel, des mesures correctrices doivent être prises afin de la renaturaliser.

En vertu du règlement municipal, sur une bande de 5 mètres, toutes interventions de contrôle de la végétation, incluant la tonte de gazon, le débroussaillage et l'abattage d'arbres sont interdits.

La municipalité a commencé les inspections des bandes riverains en 2024 ; environ 40% des propriétés ayant une bande riveraine ont été inspectées à date. Elles ont repris cette année avec l'objectif de compléter les inspections cette année.

M. Gingras rappelle également que les corrections à la bande-riveraine si non-conforme doivent être effectuées dans les douze mois suivant l'adoption du règlement.

M. Gingras précise qu'une adresse courriel a été créée pour les citoyens visées par des amendes de non-conformités afin de communiquer directement avec le service de l'environnement de la ville : bandesriveraines@saint-hippolyte.ca.

Sur les propriétés inspectées jusqu'à présent, 60% des bandes riveraines ne sont pas conformes c'est-à-dire qu'il manque des arbustes et des arbres.

La Municipalité doit se conformer aux règlements provinciaux pour la bande riveraine. Le conseil municipal a approuvé les échéanciers suivants :

Étés 2026 et 2027: inspection des propriétés jugées non-conformes lors de la première inspection.

À compter de l'été 2028: interdiction d'intervention dans la bande de 5 à 10 mètres (15 mètres si la pente est plus de 30%), la revégétalisation de ces parties ne sera pas exigée.

Dans le cadre de la vente de plantes pour revégétaliser la bande riveraine, la livraison aura lieu le samedi 28 juin prochain au Parc du Grand Héron. M. Gingras lance un appel aux bénévoles pour aider à trier et distribuer les commandes.

5.4 Gestion de l'accès et utilisation du lac

5.4.1 Statistiques de la descente municipale

M. Gingras présente le tableau des vignettes émises en 2024 ainsi que les catégories d'embarcations (*annexe 2*).

On note une diminution des vignettes émises, avec 803 en 2024 versus 1045 en 2023. La nouvelle politique en matière de vignettes soit de séparer les riverains des non-riverains a contribué à cette baisse.

Tel que mentionné lors de l'assemblée générale de 2024, la carte du lac et le code d'éthique ont été refaits afin de mieux identifier les différentes zones et les règles qui les régissent.

Une copie de cette carte est remise lors de la mise à l'eau des embarcations à la descente municipale. M. Gingras invite tous les usagers du lac à prendre connaissance de la carte et bien lire le code.

Cette année l'APLA a fait installer de nouvelles bouées pour identifier les zones de myriophylles à épis.

M. Gingras dresse les constats :

- beaucoup de vitesse excessive dans la zone du 75 mètres; la limite est de 10km/h.
- les zones pour la pratique du surf et du wake sont généralement bien respectées, sauf la transition entre les deux zones;
- la zone de protection de myriophylle à épis à circulation interdite près de la rivière Pashby est bien respectée;
- le non-respect des deux zones de protection de myriophylle à circulation locale.

La campagne de sensibilisation continue avec pour objectifs : minimiser les dommages environnementaux causés par les activités sur le lac, notamment la plaisance :

- Respecter les zones de vitesse maximale permise
- Sensibiliser à l'impact de la taille des bateaux et de leurs vagues
- Respecter les zones de wake et surf pour limiter l'érosion et les dommages aux quais
- Éviter les zones de myriophylles pour protéger notre écosystème

Les actions de l'APLA :

- création d'une nouvelle brochure détaillée avec une mise à jour de la carte et du code d'éthique;
 - ajout de nouvelles bouées pour identifier les herbiers de myriophylle;
 - publications régulières sur notre page Facebook et dans les groupes communautaires;
- Envoi d'infolettres par courriel pour vous tenir informés.

M. Gingras rappelle comment participer à cette campagne de sensibilisation :

- respecter les règles de navigation et les zones désignées;
- être conscient des vagues que l'embarcation peut générer;
- partager les publications sur les réseaux sociaux;
- devenir ambassadeur de la protection du lac en sensibilisant son entourage.

Une nouveauté à la descente municipale cette année : les préposés demandent à chaque propriétaire d'embarcation s'il possède les équipements de sécurité obligatoire selon le type et conformément à la loi fédérale. Toutes les informations à ce sujet sont disponibles sur www.cartebateau.com.

5.4.2 Patrouille nautique et terrestre

Cette année la patrouille est active 7/7 jrs et composée de 8 étudiants en techniques policières. Elle est opérationnelle depuis début juin. Hier les patrouilleurs ont d'ailleurs fait un tour du lac avec M. Gingras pour indiquer où se trouvent les endroits plus problématiques.

Les patrouilleurs sont habilités par le DPCP à émettre des constats d'infractions en cas de récidive et appliqueront la loi sur la marine marchande.

Les patrouilleurs assureront d'abord un rôle de sensibilisation, mais en cas de récidive, ils émettront des constats d'infraction. Ils sont habilités à appliquer la Loi sur la Marine marchande.

5.4.3 Descente municipale et système de vignettes (annexe 2)

La municipalité a instauré un nouveau système pour émettre les vignettes en 2024.

- permettre un meilleur suivi par les patrouilleurs;
- accès à un carnet de bord pour éviter les interventions répétitives;
- toutes les vignettes émises en 2024 ne seront pas renouvelées en 2025, le coût annuel doit lui être payé;
- les vignettes pour les nouvelles embarcations doivent être récupérées à la descente municipale;

Il faut compter un délai administratif de 5 jours pour l'émission des nouvelles vignettes.

5.5 Guide des utilisateurs de lac et cours d'eau

M. Paré présente cette réalisation.

Ce projet a été réalisé par le Regroupement des associations de lac avec la participation active de l'APLA.

Il regroupe dans un même document les principaux règlements et comportements à adopter sur et près des lacs.

C'est un outil important pour la sensibilisation des utilisateurs des lacs, particulièrement les nouveaux arrivants.

Il est accessible uniquement en ligne, sur le site de la municipalité ainsi que sur la page Facebook de l'APLA.

Il est important de le partager avec la famille, les amis et voisins.

Le contenu du guide porte sur les bandes riveraines, les installations septiques, les espèces aquatiques envahissantes, la navigation et sécurité nautique, le code d'éthique, le règlement sur les quais, la quiétude et le bon voisinage ainsi que les ressources utiles.

5.6 Plantes aquatiques

M. Gingras mentionne qu'un inventaire de plantes aquatiques avait été réalisé en 2021.

L'arrachage du potamot crépu a été effectué en 2024.

Les principaux constats étaient :

- le lac de l'Achigan est en santé;
- la stabilité de la végétation semble avoir repris sa place, malgré une forte augmentation visible lors de l'arrivée des bateaux à fort sillage.
- un écosystème a besoin de stabilité et c'est le cas au lac de l'Achigan. La relation fonctionnelle entre les végétaux, les phytoplanctons, les algues et la faune font partir de cet équilibre.
- refaire un inventaire d'ici 3 à 4 ans pour vérifier si la situation du myriophylle à épis est stable.

M. Gingras ajoute que, concernant le myriophylle à épis, l'APLA avait demandé une soumission pour procéder à l'arrachage complet ; l'estimation était de 1 million de dollars et un coût d'entretien annuel de 100 000\$ pour ne pas en avoir.

Un nouvel inventaire du myriophylle à épis a été réalisé en septembre 2024

- 57 herbiers de myriophylle à épi totalisent une superficie de 50 297 m². Près des deux tiers de cette superficie contiennent très peu de myriophylle à épi (entre 1 et 19 %);
- 13% de la superficie contient une proportion très élevée (70 à 100 %);
- La majorité des herbiers se trouvent dans la baie du débarcadère municipal, à l'embouchure de la rivière Pashby, dans la baie à l'ouest du lac (ruisseau Morency), dans la baie de la décharge et autour des îles à proximité et face à Place Namur.

Voici le résumé de la **comparaison** entre l'inventaire de 2021 et celui de 2024:

- Les herbiers de plus forte densité de 2021 concordent avec ceux de l'inventaire de 2024
- La superficie totale du littoral occupée par le myriophylle à épis montre une différence minime entre 2021 et 2024;
- Superficie totale relative du littoral occupé par le myriophylle à épi (m²)
2021 = 6 597 m² vs 2024 = 6 424 m²
- Tiges isolées en 2024 : 96
- Dans la baie près de la décharge ou il n'y avait que des herbiers de faible densité en 2021, les herbiers semblent s'être densifiés dans les dernières années.

- Dans le secteur autour de l'île à l'ouest du lac (Ile des Jésuites), il y avait un grand herbier peu dense en 2021 et en 2024 on a observé très peu de myriophylle à épi.

- La présence de tiges isolées un peu partout autour du lac, et ce à des endroits où l'espèce n'avait pas été recensée en 2021, est à surveiller. Potentiel de devenir des herbiers avec le temps.

Quelques cartes des herbiers sont présentées.

M. Gingras présente le plan d'action retenu par l'APLA :

- Maintenir les 3 zones de protection des herbiers de myriophylle à épis
- Étendre la zone de protection des herbiers à l'exutoire du lac et près des îles pour réduire la circulation nautique et contenir la propagation
- Inciter les usagers du secteur à naviguer du côté ouest des îles pour éviter les massifs les plus denses
- Le potamot crépu a été enlevé en juin 2024
- Refaire un inventaire du myriophylle à épis dans 3 ou 4 ans pour suivre l'évolution du myriophylle à épi.

Plan régional des milieux humides et hydriques

Les MRC doivent préparer un PRMHH (Plan régional des milieux humides et hydriques)

Objectifs

- Identifier les milieux humides et hydriques ainsi que les problématiques pouvant les affecter;
- Préciser ceux qui présentent un intérêt de protection, d'utilisation durable et de restauration
- Réaliser un plan d'action: liste des interventions à réaliser et échéanciers

Le plan a été soumis et approuvé par le ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques.

Plan de conservation de la municipalité

Le conseil municipal a approuvé le plan de conservation de la Municipalité en 2023.

Un mandat a été confié à Éco-Corridors Laurentien

Un règlement de contrôle intérimaire a été adopté pour permettre la refonte des règlements pour mettre en place le plan de conservation.

Vous pouvez consulter le plan de conservation sur le site web de la Municipalité, section environnement.

5.7 Fonds vert 2025

Projets approuvés:	
Contrôle des géolands	500 \$
Suivi de la qualité de l'eau (RSVL)	400 \$
Identification des zones de myriophylle à épi et ajout bouées	7 700 \$
Sensibilisation et sondage des utilisateurs du lac	8 000 \$
Total	16 600 \$

Pour la vente de plantes, les membres de l'APLA ont bénéficié d'une réduction de 75% grâce à une subvention de 7 500\$.

5.8 Projet de Camp Cocrea

L'APLA a exprimé son désaccord à la classification « Camp de vacances » en regard du projet présenté par le promoteur.

Lors des AGA 2023 et 2024, les membres ont demandé au conseil d'administration de l'APLA et à la Municipalité de trouver une solution au litige en évitant des frais légaux onéreux pour les deux parties.

Un comité de vigie a été mis en place par la Municipalité, l'APLA a demandé que ce comité discute des activités permises sur le site, ce que ne s'est pas produit.

Une résolution a été adoptée à l'AGA de l'an dernier demandant la nomination de M. Alain Brunet au comité de vigie, aucune suite n'a été donné à cette résolution.

Une mise en demeure a été déposée demandant à la municipalité d'annuler l'émission de permis de construction pour un atelier d'ébénisterie et un garage, le permis a été suspendu en 2023 et réinstauré en 2024.

L'APLA a déposé une demande introductive d'instance en jugement déclaratoire demandant l'annulation du permis de construction. Des frais légaux atteignant près de 60 000 \$ ont été encourus depuis le début dans le dossier Cocrea.

L'APLA a reçu une mise en demeure de M. Desroches et Cocrea Immobilier Inc. demandant des dommages-intérêts de 200 000 \$ pour des propos diffamatoires et autres actions. Cette mise en demeure a été transmise nos assureurs.

Une poursuite a été déposée demandant le retrait du permis d'alcool, l'audition en Cour a eu lieu en février 2025, en attente de jugement.

Mise à jour dans ce dossier : aucune action de la Municipalité face à nos préoccupations pour les activités envisagées par Cocréa, ce qui est le coeur du dossier.

Aucune rencontre du comité de vigie depuis 6 juin 2024

Frais légaux très dispendieux, compte tenu des délais de Cour, le procès sur le permis de construction devrait avoir lieu en 2026

5.9 Priorités 2025/2026

- Suivi de la qualité de l'eau
- Sensibilisation pour le respect des règles de navigation et du code d'éthique
- Espèces aquatiques envahissantes
- Bande riveraine
- Camps de vacances: respect des règlements en vigueur, usage et vocation.

5.10 Période de questions

M. Gingras ouvre la période de question.

Mme Marie Cinq-Mars: félicite le président et son équipe pour leur excellent travail. Elle amène le point du bruit sur le lac. Pas plus tard que dans la nuit dernière un bateau se promenait sur le lac avec un système de son très fort. Qui peut-on appeler dans ces cas-là?

M. Gingras répond que la sécurité communautaire est en charge de jour, par contre la nuit il n'y a pas d'alternative. Le code d'éthique mentionne le bon voisinage, il est toutefois difficile d'y rallier tout le monde.

Mme Cinq-Mars pose sa 2ème question, soit le contrôle des goélands : M. Gingras explique que, grâce à l'effaroucheur, la population de goélands a dramatiquement chuté. Dans le cas où le canon à effaroucher ne fonctionne pas, il y a aussi les pistolets. Les deux combinés sont très efficaces, toutefois l'objectif "0 goéland" n'est pas réaliste.

Mme Cinq-Mars commente qu'une des problématiques principales ce sont les quais sur lesquels les goélands viennent se poser et déféquer. Les propriétaires de ces quais nettoient les quais en jetant les excréments dans l'eau sans penser aux baigneurs. Mme Cinq-Mars suggère de sensibiliser sur ce sujet. M. Gingras confirme que l'APLA va étudier comment sensibiliser auprès des riverains.

Mme Gauthier rappelle que Waste Management a mis en place beaucoup de mesure depuis plusieurs années pour réduire la présence des goélands. M. Le Maire Dagenais confirme que Waste Management continue de trouver des techniques appropriées, comme des fauconniers sur place pour chasser les oiseaux. Il fera un suivi avec l'APLA.

Richard Lemay :

- 1ère question sur la qualité de l'eau sur le secteur proche du camp Bruchési. Mr Lemay va en discuter après la réunion pour connaître la qualité de l'eau dans son secteur.
- 2ème question : l'an passé la municipalité de St-Adolphe d'Howard a interdit la navigation des bateaux à fort sillage sur un des lacs de leur territoire. M. Gingras répond que l'APLA n'a pas effectué de démarches dans ce sens car ce sujet est loin de faire l'unanimité autour du lac de l'Achigan.

M. Gingras mentionne des études effectuées sur la pratique du surf : une profondeur d'au moins 7 mètres et une distance de 300 mètres de la rive permettent d'atténuer les effets des vagues.

Mme Gauthier ajoute d'une part qu'il n'y a pas d'études sur les bateaux de 27 pieds et plus à date. D'autre part, le réaménagement de la descente municipale devant être complété cette année ne permettra pas de mettre à l'eau des embarcations des bateaux de plus de 25 pieds. M. Gingras commente que les constructeurs de bateaux développent des modèles toujours plus puissants et l'APLA reste à l'affût de ces informations et études à ce sujet.

M. Le Maire Dagenais intervient pour confirmer que la refonte de la descente municipale empêchera la mise à l'eau des grosses embarcations. La navigation sur les lacs relève du fédéral et donc de la Loi sur la Marine Marchande. M. Dagenais a rencontré hier le député fédéral M. Watchorn et il souhaite aller plus loin dans ce dossier afin que les municipalités puissent gérer les embarcations sur les lacs.

Sylvain Allaire

Dans le dossier du Camp Cocrea, pourquoi le comité de vigie ne sert plus de lien de communication entre la municipalité et l'APLA et pourquoi M. Brunet ne siège pas sur le comité de vigie tel que proposé lors de l'assemblée générale de 2024.

M. Gingras rappelle que les demandes de rencontre n'ont pas abouti.

M. Allaire demande également de redéfinir le rôle exact du comité de vigie.

Jean Lemieux

Demande à toutes les parties de penser au bien commun.

Sylvain Allaire

Question sur le réaménagement de la descente municipale à savoir si les ententes avec tous les citoyens concernés sont finalisées.

Question sur les revenus générés par la vente de vignette : serait-il possible de reverser une portion de la vente à l'APLA. M. Gingras confirme que ce n'est pas possible.

6. RATIFICATION DES ACTES POSÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Yvan Gingras prononce la ratification :

ATTENDU QUE : le conseil d'administration a rendu compte à l'assemblée des membres des actes posés durant l'exercice 2024-2025.

EN CONSÉQUENCE : **Il est proposé que l'assemblée des membres ratifie les actes posés par le conseil d'administration durant l'exercice 2024-2025.**

Proposé par Mme Marie-Josée Cloutier

Appuyé par M. Sylvain Allaire

La résolution est adoptée à l'unanimité.

7. ÉLECTION DES DIRECTEURS

M. Gingras mentionne que M. Stéphane Ricard ne se représente pas car il se présente comme conseiller lors des élections municipales de novembre 2025. M. Gingras le remercie au nom de tout le conseil.

L'avis public a été dûment publié par un avis public dans le Sentier, sur le site web de l'APLA et par courriel.

M. Gingras procède à la lecture des personnes proposées au conseil d'administration pour l'année 2024-2025 : Jean-François Gareau, Johanne Gauthier, Yvan Gingras, Pierre-Jacques Leduc, Denis Paré, André Rousseau, Suzanne Handfield.

Proposé par Mme Marie-Josée Lessard

Appuyé par Mme Carmen Dion

La résolution est adoptée à l'unanimité.

8. MOT DU MAIRE

M. Gingras invite M. Le Maire, Yves Dagenais, à adresser quelques mots.

En premier lieu M. Dagenais présente les nouveautés :

- **Politique de participation citoyenne** : vidéo faite par Bruno Plourde, cette politique a pour objectif d'indiquer aux citoyens comment utiliser les outils de consultation.

Le premier objectif est le plan de conservation mis en place ; il y a présentement un règlement de contrôle intérimaire pour permettre à la municipalité d'étudier différentes avenues en matière de développement.

- **Portail citoyen** : répertorie tous les nouveautés, actualités, présentations sur projets majeurs.

- **demande de création d'un comité sur les espèces envahissantes** : en cours de réflexion et création.

En second lieu, les affaires courantes :

- **puisards** : il y a deux ans, il y avait plus de 260 puisards à changer. Présentement seulement une soixantaine ont été changé. La municipalité a prolongé d'un an le programme pour les propriétaires concernés. M. Dagenais rappelle que les installations septiques sont une source de pollution notoire pour les lacs et les cours d'eau.

En décembre 2024, M. Dagenais confirme qu'au lac de l'Achigan, seulement une dizaine de puisards ont été changé sur la cinquantaine.

Suite à des questions des membres, M. Dagenais précise qu'une fois l'échéance passée, les travaux seront effectués par la ville et les frais reportés sur le compte de taxe.

- **bandes riveraines** : les inspections des bandes riveraines vont se poursuivre car, en accord avec les associations de lac, sont des agents de filtration majeurs.

M. Dagenais annonce que dans les prochains mois le règlement sur les bandes riveraines sera amendé pour se conformer au règlement provincial, à savoir qu'aucune intervention sur la bande riveraine ne doit être effectuée dans les dix (10) mètres.

- **approche clients** : les membres du conseil et le maire ont demandé aux membres de l'administration municipale de travailler sur l'approche client afin d'assister les citoyens et non rentrer en conflit.

- **événements sur la scène principale** : plusieurs événements auront lieu cette année au lieu d'un seul comme dans les années précédentes.

Période de question pour le maire :

Question de M. Paré : limite des grosseurs d'embarcation à la nouvelle descente municipale.

M. Dagenais : tous les détails ont été discutés avec les fournisseurs de bateaux et quand l'information sera plus précise, elle sera diffusée lors d'un conseil municipal.

Question de M. Allaire : quand et comment la nouvelle réglementation concernant la non-intervention dans le 10 mètres de la bande riveraine va entrer en vigueur et de quelle façon.

M. Dagenais confirme que les inspections se font présentement sur le 5 mètres mais la transition vers le 10 mètres suit dans la foulée. Le comité consultatif en environnement et développement durable a dernièrement déposé l'agenda du plan d'action avec pour objectif qu'en 2028, toutes les bandes riveraines soient conformes.

M. Allaire redemande pourquoi le comité de vigie n'est pas remis en place et pourquoi M. Brunet n'a pas été choisi.

M. Dagenais rappelle que le comité de vigie était en place pour expliquer les raisons pour lesquelles le permis a été émis.

M. Allaire réitère sa question : pourquoi ne pas revenir à la base, que tous les interlocuteurs de ce dossier s'assoient ensemble et valide le fond du litige, soit la définition des usages de ce projet. Tout ceci éviterait des frais juridiques exorbitants.

M. Gingras précise la présence de l'APLA sur le comité de vigie avait pour but de comparer les activités planifiées par le promoteur avec celles permises par le zonage. Selon lui, un mariage ne correspond pas à une activité de camp de vacances.

M. Dagenais confirme que M. Brunet est sur le comité de vigie mais il n'y a pas eu de réunion depuis la dernière assemblée car pas de nouvelles demandes de permis. M. Brunet n'a pas été avisé à cet effet.

M. Lemay demande s'il faut demander un permis concernant les quais. M. Le Maire confirme.

M. Lemay demande s'il doit faire changer les vignettes sur ces pédalos et planches à pagaie, M. Dagenais confirme que oui en expliquant que cela permettra aux patrouilleurs d'identifier les embarcations.

Marie-Josée Cloutier : question sur la ligne des hautes eaux. Lorsque les inspecteurs sont passés en juillet 2024, ils ont définis la ligne des hautes-eaux en plein milieu de la plage.

Par rapport à la revégétalisation, les vagues détruisent des plantes dans la zone riveraine donc pourquoi ne pas réglementer les bateaux. Étant donné que la navigation relève de la loi sur la Marine Marchande,

M. Dagenais a contacté M. Marchand, maire de Ste-Agathe pour savoir comment ils ont pu mettre en place un règlement à cet effet.

Mme Cloutier conclut que c'est toujours déplorable que certaines personnes prennent le lac pour un terrain de jeu au détriment de la protection de ce milieu naturel.

M. Jean Lemieux : commentaire sur le projet COCREA en suggérant de regarder quel zonage pourrait protéger ce terrain et donc le lac.

M. Gingras remercie le Maire pour sa participation.

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE

L'ordre du jour étant épuisé, **M. Bruno Allard** propose la levée de l'assemblée. **M. Jean Allard** appuie la proposition.

Le président déclare l'assemblée levée à 11h55.

Procès-verbal préparé par Isabelle Piquet, adjointe administrative

Annexe 1

Résultats de la qualité de l'eau de baignade — semaine du 7 juillet 2024 (Résultats fournis par la municipalité de Saint-Hippolyte)



Annexe 2

Total de vignettes émises

Total des vignettes émises

	2020	2021	2022	2023	2024
NON MOTORISÉ GRATUIT	177	264	263	269	214
MOTORISÉ NON-CONTRIBUABLE	8	0	5	7	0
MOTORISÉ 19CV ET MOINS	59	77	76	80	60
MOTORISÉ 20 À 104CV	205	202	187	178	127
MOTORISÉ 105CV ET PLUS	230	226	232	230	165
MOTOMARINES	118	162	171	171	139
FORT SILLAGE	109	115	110	110	98
	906	1046	1044	1045	803

FORT SILLAGE 21 PIEDS	73	64	63	51
FORT SILLAGE 22 PIEDS	13	14	16	14
FORT SILLAGE 23 PIEDS	22	27	26	30
FORT SILLAGE 24 PIEDS	6	5	5	3
FORT SILLAGE 25 PIEDS ET PLUS	1	0	0	

Annexe 3 **(plusieurs images)**

Herbiers de myriophylle à épis

Proportion du myriophylle à épis











